

Vingt-sixième session du Comité des forêts

Point 8 – Suite donnée à des initiatives dans différents domaines

Le Comité des forêts est le principal organe directeur technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui définit des orientations réglementaires et de politique générale sur des questions liées aux forêts. Il joue un rôle essentiel en fournissant des indications et des avis stratégiques sur les difficultés auxquelles l'Organisation est confrontée lorsqu'elle aide ses Membres à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce point, qui comprend les points subsidiaires 8.1 à 8.6, vise à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités entreprises par la FAO dans le domaine des forêts, en rapport avec l'ordre du jour. Les questions qui seront examinées lors de la session sont exposées dans les documents suivants: COFO/2022/6.1, COFO/2022/6.2, COFO/2022/6.3, COFO/2022/6.4, COFO/2022/6.5 et COFO/2022/6.6 Rev.1. Les principales avancées réalisées quant à l'action de la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice 2020-2021 sont présentées dans le document COFO/2022/7.1.

Le Comité est invité à prendre note du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et à donner les indications qu'il jugera utiles.

M^{me} Malgorzata Buszko-Briggs, Secrétaire du Comité des forêts, Division des forêts, FAO